



5 & 10 Km de SAINT-ETIENNE

La course des babet

19 avril 2026

Règlement

1. Organisation

La course des babet est organisée par la COQUELICOT42 Athlétisme.

Le Dimanche 19 Avril 2026 se dérouleront 2 courses de 5 km et 10 km.

Les départs et arrivée se feront sur l'esplanade Sud du Stade Geoffroy Guichard à Saint-Etienne.

2. Parcours et Distances

5 km : Cette course est accessible à tous, avec un parcours adapté aux débutants.

10 km: Ce parcours est conçu pour les coureurs expérimentés souhaitant un défi

L'organisateur se réserve le droit, pour des raisons de sécurité, de modifier le parcours ainsi que les horaires avant la course si les conditions l'exigent.

Un ravitaillement est prévu pour tous à l'arrivée, nous vous demandons de respecter les consignes pour l'accès.

3. Conditions de Participation

La course de 5km est ouverte aux coureurs nés avant le 19 Avril 2012. (14 ans révolus)

La course de 10 Km est ouverte aux coureurs nés avant le 19 Avril 2010 (16 ans révolus).

4. Inscriptions

Conformément à la réglementation des courses hors stade, vous devez fournir lors de votre inscription:

- Soit une licence athlé FFA compétition valide
- Soit un PPS de moins d'un an à la date de la course.
- **Le certificat médical n'est plus accepté.**

Rappel de la réglementation pour les coureurs mineurs :

- Lors de votre inscription sous la responsabilité du tuteur légal vous devez fournir :
 - o Soit une licence athlé FFA compétition valide
 - o Soit le questionnaire de santé
 - o Soit un certificat médical datant de moins de 6 mois à la date de la course si le questionnaire de santé le justifie
- ET une autorisation parentale

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 13 avril 206 sur notre site internet.

Droits d'engagement

5 km : 10€

10 km : 18€

Les frais de dossier sont à la charge du coureur.

Retrait des Dossards

Les dossards peuvent être retirés :

- Le 17 avril 2026 de 14h à 18h au siège du COQUELICOT42 (Stade de l'Etivallière)
- Le 18 avril 2026 de 14h à 18h au siège du COQUELICOT42 (Stade de l'Etivallière)
- Le 19 avril 2026 jusqu'à 30 mn avant le début de chaque course sur l'esplanade du stade Geoffroy guichard

Les dossards seront remis sur présentation de la carte d'identité (version numérique acceptée) du coureur inscrit.

5. Déroulement de la Course

Départ de la course de 10 km à 10h00.

Départ de la course de 5 km à 9h00.

Les coureurs doivent se présenter 15 minutes avant le départ dans leur SAS.

6. Sécurité et Assistance Médicale

Des équipes de secours et un médecin seront présents pour assurer la sécurité des coureurs. En cas de problème, ne pas hésiter à alerter les secours (15 / 18 / 112)

7. Chronométrage et classements

Le chronométrage sera assuré pour toutes les courses via des puces sur le dossard. Les classements seront établis pour chaque catégorie d'âge.

Récompenses : Seuls les premiers de chaque catégorie d'âge et les trois premiers au classement général de chaque course seront récompensés.

8. Ravitaillement

Un ravitaillement sera disponible à mi-parcours pour le 10 km et à l'arrivée pour les deux distances.

9. Conditions de Responsabilité

9.1 Responsabilité civile

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance couvre les conséquences de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et des participants.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration et de course sans dossard.

9.2 Individuelle accident

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance, liée à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

Article 12 : Droit à l'image :

Les concurrents, par leur participation, autorisent les organisateurs ainsi que les ayants droits tels que médias et partenaires à exploiter les images sur lesquelles ils pourraient apparaître. Des photographes seront présents sur le parcours et proposeront des photos des coureurs à l'arrivée.

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à

recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénoms, adresse et numéro de dossier.

Article 13 : Annulation- Remboursement :

Aucun remboursement n'est prévu pour quelque raison que ce soit.

Si l'organisateur est obligé d'annuler les courses pour un cas de force majeure, le remboursement sera de 50% du montant de l'engagement.

Article 14 : Litiges :

Tout litige sera tranché par l'organisateur de la course.

10. Respect de l'Environnement

Les participants sont tenus de respecter l'environnement. Des poubelles seront disponibles sur le parcours.

Jeter des déchets en dehors des zones désignées pourra entraîner une disqualification.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons une excellente course !

Article 15

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement, et s'engage à en respecter, sans restriction, l'ensemble des dispositions.

Fait à Saint-Etienne le 1^{er} Février 2026



(*) : Sont réputés événements de force majeure ceux qui imprévisibles et insurmontables rendent impossible de façon absolue l'organisation de la course (Par exemple : interdiction préfectorale, crise sanitaire,...)